



EXAMEN TERMINAL 2<sup>ème</sup> SEMESTRE

Année académique 2013-2014

Niveau d'étude : L3 AF

Epreuve : FISCALITE DES ENTREPRISES

Enseignant : Mr LAUBOUET Bory Jean-Baptiste

Fomesoutra.com  
Docs à portée de main

Mardi 08 juillet 2014

Durée : 4H00

NB : AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

Exercice n°1 : (30 pts)

L'entreprise ALIBA fabrique et vend 2 types de produits nommés respectivement A et B. Le produit B est imposable à la TVA. Ces produits sont obtenus à partir des matières premières nommées respectivement R et N. Ces matières sont imposables à la TVA.

On vous fournit les informations suivantes pour le mois de janvier 2014 :

- Le 03/01 : livraison de produit A. Facture 15 200 000 F HT
- Le 04/01 : livraison de produit B. facture 18 200 000 F TTC. Le client verse 4 500 000 F et accepte 2 traites pour le solde.
- Le 05/01 : achat d'un ordinateur à 4 500 000 F HT TVA D
- Le 06/01 : revente pour 3 000 000 f TTC à une entreprise d'une machine acheté 4 800 000 F TVA comprise il y a 4 ans. Le machine est amortissable sur 5 ans
- Le 08/01 : expédition de 12 000 000 F HT de marchandises B à un client installé au Burkina.
- Le 09/01 : paiement de frais de réception à l'occasion du départ à la retraite de 2 ouvriers 482 400 F TTC.
- Le 10/01 : règlement de frais d'hébergement de 2 stagiaires. La facture TTC est de 63 300 F.
- Le 15/01 : livraison de produit A au PM (vente conventionnellement exonérée). Facture 3 075 000 F HT.
- Le 20/01 : livraison de 7 000 000 F HT de produit B à une entreprise ivoirienne qui a fait venir une attestation d'exportation.
- Le 24/01 : réception de la facture de CITELCOM 300 000 F HT et de la CIE dont la TVA s'élève à 11 300 F.
- Le 25/01 : achat de matière N : 12 500 000 F HT  
Achat de matière R : 16 000 000 F HT
- Le 26/01 : reçu facture de UTB pour le transport de ces achats 400 000 F HT
- Le 28/01 : acquisition d'une voiture « PEUGEOT » utilisée pour les besoins de l'entreprise. Prix TTC : 9 600 000 F.
- 29/01 : mise en service d'un hangar pour son personnel dont le coût de revient est de 30 000 000 F HT.

Travail à faire :

Schématiser la déclaration de la TVA en sachant qu'il existe un crédit de TVA de 360 000 F.

Exercice n°2 : (30 pts)

L'entreprise SYLLA au capital de 500 000 000 a procédé à plusieurs augmentations de capital par apports nouveaux au cours de l'exercice 2013. Le 1<sup>er</sup> juin 100 000 000 et le 1<sup>er</sup> octobre 200 000 000. Le résultat comptable avant impôts est de 75 503 400 F.

Le comptable a déjà procédé à des réintégrations de 45 000 000 et à des déductions de 700 000 F.

Il lui reste les charges et produits ci-après pour lesquels il sollicite votre concours.

A. LES CHARGES

1. Le comptable a enregistré en charge le prix d'acquisition d'une machine comptable de 100 000 F HT. La machine a une durée d'amortissement linéaire de 5 ans.
2. Le PDG a fait payer sur les caisses de l'entreprise les frais de voyage de noce de sa fille. Facture : 6 000 000 F TTC.
3. L'entreprise a payé à une agence immobilière au titre de la location d'un local professionnel, la somme de 15 000 000 F HT se décomposant comme suit :
  - Pas de porte : 5 000 000
  - Loyer du trimestre : 5 000 000
  - Cautionnement : 5 000 000
4. L'entreprise a souscrit un contrat d'assurance vie sur la tête de son PDG au profit de l'entreprise, contrat qu'elle a délégué à sa banque en garantie d'un crédit. Prime annuelle : 1 250 000 F. Elle apporte également une contribution annuelle de 15 000 000 F à l'assurance groupe souscrit par le personnel.

5. L'entreprise a pris à sa charge l'amende de 20 000 f infligée au chauffeur livreur de l'entreprise pour contravention au code de la route.
6. Loyer de 1 750 000 F d'un bateau de plaisance pour la promenade en mer du PDG. A l'occasion de certaines cérémonies, ce bateau est utilisé pour des diners d'affaires.
7. Honoraires payés à l'architecte pour la construction de bureau à Abidjan : 25 000 000 F.
8. Les impôts suivants ont été payés au cours de l'exercice 2013 :
  - Impôt BIC de l'exercice 2012 : 13 500 000 F
  - Patente : 6 800 000 F
  - Impôt foncier : 500 000 F
  - TVA non déductible : 47 030 000 F
9. Pénalités pour paiement tardif de la TVA : 77 180 F
10. Parmi les amortissements comptabilisés figurent :
  - a) L'annuité d'amortissement de 937 500 F d'une machine industrielle acquise neuve à 3 750 000 f HT le 4 janvier 2013. Durée de vie 10 ans.
  - b) L'annuité d'amortissement 1 600 000 d'un matériel et outillage acquis d'occasion à 8 000 000 F HT le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Durée de vie 10 ans.
  - c) L'annuité d'amortissement 75 000 F d'un bureau de secrétaire acquis neuf le 1<sup>er</sup> janvier 2013 au prix de 600 000 f HT. Durée de vie 10 ans.
11. Les provisions suivantes sont constatées :
  - a) Provision pour dépréciation des comptes de tiers : 2 500 000 F
  - b) Provision pour pertes de change de l'exercice 2013 : 100 000 F. Cette provision avait été de 150 000 F en 2012.
  - c) Provision pour impôt BIC : 14 000 000 F
  - d) Provision pour dépréciation de titres de placement : 50 000 F
  - e) Provision de garantie donnée aux clients : 250 000 F
12. Dotation pour congés payés de 45 000 000 F en 2013 et de 37 000 000 F en 2012.
13. L'entreprise a versé au PDG et au DG (associés dirigeants) pour leur compte courant, des intérêts de 63 750 000 F.
14. Le comptable a passé en charge les frais de remise en état de 150 000 F d'un ordinateur acheté d'occasion lors d'une vente aux enchères.
15. L'entreprise a versé au conseil d'administration des jetons de présence de 25 000 000 F et 8 000 000 f de tantièmes. Le conseil comprend 10 membres. Quant aux actionnaires, il leur a distribué 400 000 000 F de dividendes. Le comptable a passé charge tous ces décaissements.

## B. LES PRODUITS

Ils sont ci-dessous listés : il est apporté des précisions pour certains :

- 1) Dividendes reçues de la SA KONE dans laquelle l'entreprise détient 60% du capital : 200 000 F.
- 2) Les reprises sur provisions antérieures :
  - a. Reprises sur provisions sur stock : 5 400 000 F
  - b. Reprises sur provisions pour perte de change : 150 000 F
  - c. Reprises sur provision impôt BIC : 4998 000 F

### Travail à faire :

- 1) Calculer l'IMF et l'impôt BIC se rapportant à l'exercice 2013. Quel est l'impôt dû ?
- 2) Quel serait le calendrier de paiement de l'impôt dû ?